



DESCRIPTION DU POSTE

CONSEILLER TERRITORIAL EN ARBITRAGE

(C.T.A.)

Positionnement du poste dans l'organisation

Sous l'autorité hiérarchique du :

↳ Président du District ou son représentant élu.

- Par délégation du Président du District, sous l'autorité fonctionnelle :
 - ↳ Du Président de la commission départementale de l'arbitrage.

Description du poste

Dans le cadre de ce poste au sein du District, le C.T.A. est chargé :

- De développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres.
- De mener conjointement avec la Ligue et ses conseillers techniques régionaux en arbitrage (CTRA), des actions techniques.
- De venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la CDA.

Missions

- Promouvoir l'arbitrage.
- Favoriser le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres.
- Déetecter, former et suivre les arbitres pouvant accéder aux compétitions régionales.
- Accompagner et former les observateurs d'arbitres.
- Prospection dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA).
- Organiser et uniformiser les stages et la formation continue (en relation avec la CDA).
- Suivre la gestion et la désignation des nouveaux jeunes arbitres.
- Accompagner et former les tuteurs d'arbitres.
- Former les arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs.
- Organiser et assurer les sessions de formations initiales en arbitrage (FIA).
- Mettre en place et animer des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs).
- Contribuer aux travaux de l'ERA.
- Valoriser l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) et intervenir auprès des autres acteurs du football, par une participation aux formations et recyclages des éducateurs.
- S'associer à l'équipe technique départementale (CTD, etc.). Participer aux journées événementielles organisées par le district.
- Contribuer à la communication, à l'image de la fonction d'arbitre et abonder la rubrique « Arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le service communication).





- Adhérer et participer à la politique générale de la Ligue et du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d'engagement sociétal de la FFF.
- Contribuer, ponctuellement et le cas échéant, à des missions régionales, voire nationales, sur le développement de l'arbitrage.

Prérequis

- Titulaire du Permis B.
- Posséder un véhicule.
- Diplôme souhaité : BAC + 2

Compétences métier

- Maîtrise complète des lois du jeu et expérience significative de l'arbitrage.
- Compétences en méthodologie de projet.
- Pratique et maîtrise de l'outil informatique.
- Vision globale de l'activité football.
- Capacité de rédaction et de synthèse.

Qualités

- Capacité à convaincre.
- Sens du relationnel.
- Forte sensibilité du terrain.
- Rigueur technique et administrative.
- Sens du travail en équipe.
- Capacité d'initiative et d'autonomie.
- Disponibilité.

Modalités pratiques

- Poste à pouvoir en CDI à partir du 01 octobre 2025 sur une quotité de 35 heures par semaine
- Poste recruté en groupe B de la Convention Collective des personnels administratifs et assimilés du Football
- Poste basé à Cosne d'Allier – Déplacements sur le département de l'Allier. Possibilité de déplacement sur le territoire de la LAuRAFoot.

Les candidatures (lettre de motivation et CV) sont à adresser avant le 30 AOÛT 2025 à :

Monsieur Guy Poitevin

Président du District de l'Allier de Football

4 Rue du Colombier

03430 COSNE D'ALLIER

secretariat@allier.fff.fr

Les candidatures retenues seront convoquées pour un entretien de sélection au DAF

03430 COSNE D'ALLIER